
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 11, 12 ET 13 JUILLET 2023, HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)

Résolution n° 43/2023

TITRE: Examen des vérifications financières de l'Assemblée des Premières Nations et de la Fraternité des Indiens du Canada effectuées au cours des dix dernières années

OBJET: Finances

PROPOSEUR(E): Président Khelsilem, Nation Squamish, C.-B.

COPROPOSEUR(E): Kukpi7 Rosanne Casimer, Tk'emlups te Secwepemc, C.-B.

DÉCISION: Adoptée; 12 objections; 8 abstentions

ATTENDU QUE :

- A. La résolution 03/2022 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), intitulée *Enquête et vérification des politiques financières et de gestion de l'APN*, a été adoptée en juillet 2022 par les Premières Nations-en-assemblée.
- B. Il est nécessaire de donner suite à la résolution 03/2022 de manière transparente et indépendante afin d'examiner les finances de l'Assemblée des Premières Nations et de la Fraternité des Indiens du Canada.
- C. Entre autres choses, la résolution confère au Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte (CCRC) le mandat de prendre des mesures précises et de fournir un rapport final avant la fin de l'exercice 2022. Le CCRC n'a pas encore formulé de recommandations aux Premières Nations-en-assemblée concernant la portée et la nature d'une vérification juricomptable, ni engagé de vérificateur indépendant, comme l'exige la résolution 03/2022, *Enquête et vérification des politiques financières et de gestion de l'APN*.
- D. Au cours des dix dernières années, l'Assemblée des Premières Nations/Fraternité des Indiens du Canada a fait l'objet de vérifications indépendantes « sans réserve » (ou sans tache) réalisées par le plus grand cabinet

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 12^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)

JOANNA BERNARD, CHEFFE NATIONALE PAR INTÉRIM

43 – 2023
Page 1 de 3

comptable du monde, Deloitte, et ces vérifications ont été présentées aux Premières Nations-en-assemblée chaque année, en juillet, lors des assemblées générales annuelles régulières.

- E. Une vérification « sans réserve » représente le résultat d'un examen financier complet d'une organisation et reflète l'opinion la plus élevée qu'une organisation puisse recevoir du cabinet comptable qui lui sert de vérificateur indépendant.
- F. Une vérification juricomptable décrit un processus d'examen de l'ensemble des états financiers et des documents comptables plus intense que celui effectué dans le cadre d'une vérification standard. Elle cible souvent une série de transactions ou d'individus et est généralement réalisée lorsqu'une fraude ou une autre faute est suspectée. Les vérifications juricomptables sont menées par des experts ayant reçu une formation particulière et nécessitent beaucoup plus de temps et sont beaucoup plus coûteuses qu'une vérification standard.
- G. D'après les faits, une vérification juricomptable n'est peut-être pas justifiée.

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

1. Demandent au Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte (CCRC) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) de :
 - a. formuler des recommandations concernant la portée et la nature d'une vérification indépendante;
 - b. fournir une estimation du coût d'une telle vérification;
 - c. recommander un cabinet indépendant pour effectuer l'examen conformément à la nature et à la portée recommandées de l'examen.
2. Enjoignent au CCRC de formuler ses recommandations dans une résolution qui fera l'objet d'un vote dès que possible par les Premières Nations-en-assemblée lors d'une prochaine assemblée.
3. Demandent à l'APN de traiter la résolution du CCRC lors d'une prochaine assemblée avant de passer à d'autres questions, y compris, dans la mesure du possible, avant l'élection d'un nouveau Chef national.
4. Sous réserve des fonds disponibles et des instructions du CCRC, chargent la directrice générale de l'APN de retenir les services du cabinet désigné pour procéder à l'examen des finances des dix dernières années, qui

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 12^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
11, 12 ET 13 JUILLET 2023, HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)**

Résolution n° 43/2023

présentera des conclusions basées sur les faits et d'autres recommandations sur la nécessité ou non d'effectuer une enquête plus approfondie (par exemple, une vérification juricomptable), et fournir un rapport dès que possible.

5. Enjoignent à la directrice générale de l'APN de fournir des copies des états financiers vérifiés des dix dernières années aux Premières Nations-en-assemblée pour information et examen, ainsi qu'une copie de la Politique financière actuelle de l'APN qui régit l'administration des finances au sein de l'APN.
6. Demander au Comité exécutif, y compris à tout Chef national par intérim ou entrant en fonctions, de se récuser de toute participation directe à l'examen financier et à l'enquête menés par tout vérificateur/cabinet indépendant afin de garantir l'indépendance totale de ce travail.
7. Enjoignent au Secrétariat de l'APN de fournir des ressources au CCRC pour qu'il puisse mener à bien les travaux prévus par la présente résolution et rechercher le financement nécessaire, le cas échéant.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 12^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)



JOANNA BERNARD, CHEFFE NATIONALE PAR INTÉRIM

43 – 2023
Page 3 de 3